

L'économie sociale, entre fonctionnalité et autonomie de projet

Bernard Eme

Sociologue au CRIDA-LSCI (IRESCO), maître de conférences associé à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Depuis plus de vingt ans, les pays d'Europe sont touchés, à des degrés divers et selon des modalités différentes qui tiennent à leur spécificité culturelle et socio-économique (types de tissu économique et d'Etat, importance ou non d'une économie informelle, de réseaux encore vivants de sociabilités familiales et locales, traditions culturelles, politiques, religieuses, etc.) (1) par une nouvelle question sociale (2) : vulnérabilisation des liens de travail, pauvreté qui insensiblement devient une pauvreté dans le salariat, inégalités socio-économiques grandissantes, fragilisation des liens sociaux et familiaux - privatisation affective de la famille comme espace d'ajustements des projets personnels de ses membres, personnalisation des cérémonies, effritement des sociabilités de proximité, individualisme négatif, etc. Cette vulnérabilisation concomitante des liens de travail et des sociabilités conduit à des processus de désaffiliation des membres de la société, appelés par beaucoup exclusion, que les acteurs de l'économie sociale ont voulu combattre, bien souvent avant les pouvoirs publics et en inventant des moyens spécifiques, tels ceux des structures d'insertion par l'économie et des organisations toujours plus diverses d'aide sociale.

Cependant un regard socio-économique (3) ou sociologique sur ce qu'il est convenu d'appeler l'économie sociale ne peut faire l'économie d'un certain étonnement. Cette notion ne relève-t-elle pas d'une unité factice, illusoire, qui renvoie à des pratiques profondément hétérogènes, des statuts différents d'organisation - en particulier à l'égard des phénomènes de désaffiliation ?

D'un point de vue international, les critères de catégorisation des structures de l'économie sociale sont eux-mêmes diversifiés (fiscaux aux Etats-Unis, juridiques en France, etc.). Se démarquant des interprétations économiques fonctionnalistes de l'économie sociale qui tendent abusivement à l'homogénéiser, une autre hypothèse, socio-politique, peut ainsi être formulée : les fondements historiques de l'économie sociale construisaient une conflictualité et une résistance politique autonomes aux formes de domination, en articulant intégration fonctionnelle par des activités économiques et intégration sociale dans les mondes vécus quotidiens des individus. Mais au cours du XXe siècle, les coopératives, mutuelles... n'ont cessé de se spécialiser, de se professionnaliser selon des logiques fonctionnelles imposées par les puissances publiques ou empruntées à l'économie marchande privée. Le projet politique d'émancipation des sujets sociaux sur le double axe du travail et de la quotidienneté de vie s'est déplacé en des projets fonctionnels et gestionnaires éclatés, soumis aux fins des systèmes économiques et étatiques.

Peut-on passer à une économie sociale refondant, sous de nouvelles modalités, son projet d'une société plus juste de démocratie économique soumise à la pluralité des fins du politique ? Dit autrement, par rapport aux phénomènes de désaffiliation dans les sociétés, les projets d'économie sociale peuvent-ils dépasser leur fonction d'outils de gestion de ces phénomènes

sous la double dépendance de la puissance publique et de l'économie de marché ? En particulier, cette question s'applique aux structures qui ont comme finalité de redonner une place par le travail dans l'économie de marché, et qui n'y parviennent qu'à grand peine du fait des financements ciblés des politiques publiques et des contraintes capitalistes (rentabilité, rémunération du capital, etc.). De plus en plus elles paraissent devenir un sous-secteur fonctionnel de l'Etat et de l'économie marchande, sans pouvoir refonder un projet d'émancipation des individus à travers des outils économiques autonomes.

L'économie sociale et les formes d'intégration

On ne discutera pas ici les interprétations multiples de la définition de l'économie sociale et de ses lignes de démarcation, économiques, sociologiques, juridiques avec les autres secteurs ; mais quelques points de repères permettront d'amorcer une problématique d'analyse de l'économie sociale par rapport à la question sociale de la désaffiliation.

L'une des références théoriques de l'économie sociale représente celle-ci comme l'ensemble des structures socio-économiques qui combinent et mettent en relation un rapport social d'association entre des personnes et un rapport d'activité sous la forme d'une entreprise (4). Sous cette combinaison, dont les règles sont celles d'une part de la démocratie et d'autre part du refus de la force de travail assujettie au rendement du capital (5), on retrouve l'articulation d'une forme d'intégration sociale volontaire mettant en jeu des délibérations démocratiques entre sujets égaux et une forme d'intégration fonctionnelle où est adoptée une forme particulière de capitalisation qui n'offre dans les statuts aucun avantage individuel (6).

Cette intégration sociale par l'interaction et l'entraide mutuelle, cette association volontaire d'individus autonome des logiques de système - capitalistes et étatiques - se double d'un type donné d'intégration fonctionnelle, contradictoire avec ces logiques et les rapports sociaux de travail dans l'économie de marché privée et capitaliste. Cette résistance conflictuelle avec celle-ci permet de comprendre l'économie sociale comme attitude réactive des classes dominées et exploitées, afin de surmonter la précarité de leurs conditions de travail et de vie. Ainsi, les coopératives qui ont formé l'une des branches de l'économie sociale ont été présentées comme des «filles de la nécessité» (7) ; cette économie, dans ses origines, se construit comme économie de la nécessité en résistance à la domination et à l'exploitation.

Ceci renvoie selon certains à l'une des problématiques de l'économie sociale, qui la représente comme une réponse socio-économique aux défaillances de l'économie de marché (market failure) et de l'économie étatique (8), qui «en tant que mécanismes économiques seraient incapables de répondre à une série de demandes insolubles, incontrôlables ou faiblement rentables» (9). Cette interprétation qui se veut en continuité avec une économie de la nécessité paraît pourtant secondaire, parce qu'elle occulte le rapport politique qui vise l'émancipation des sujets contre les formes d'assujettissement dans les rapports sociaux de travail dominants. Les «activités délaissées» par le marché ou l'économie publique ne doivent être que des moyens au service d'une finalité d'émancipation et d'un regroupement volontaire d'individus visant la délibération de leurs choix dans l'égalité.

Ce fut ainsi le cas des premières coopératives ouvrières ainsi que des mutuelles nées des sociétés de secours mutuels (10) qui se transforment parfois «en sociétés de résistance : le thème mutualiste n'est qu'une façade protectrice d'associations ouvrières de combat qui

préfigurent les Fraternelles ou Générales, ces associations présyndicales de 1848 »(11). Ce aspect est fondamental car il permet de comprendre la construction d'identité collective dans la lutte et le refus de la désintégration de métiers et de cultures ouvrières (12). En ce sens, l'économie sociale dans ses souches est avant tout constituée par des mouvements de résistance à l'économie capitaliste.

D'un point de vue sociologique, cette interprétation paraît la plus prometteuse pour comprendre l'économie sociale et ses tensions avec les systèmes fonctionnels (économie marchande et Etat social redistributeur). Les formes d'économie sociale se construisent dans des rapports sociaux conflictuels avec les logiques systémiques de l'argent à usage capitalistique, et du pouvoir à usage de reproduction et de relégitimation de l'institué. En allant plus loin, on donnera comme hypothèse que les formes d'économie sociale s'ancrent dans les cultures et les solidarités des mondes vécus des sujets sociaux pour tenter de les perpétuer ou de les reconstruire.

l'économie sociale en proie aux logiques fonctionnelles

Or si l'on regarde l'évolution des pratiques de l'économie sociale en Europe par rapport aux phénomènes d'exclusion, il en ressort une convergence générale par delà les particularités nationales.

Pionnières des luttes contre l'exclusion, inventant des outils et des types de structure adaptés à leur objet - ainsi en est-il des organisations d'insertion par l'activité économique - en visant une socialisation des personnes dans des dynamiques collectives, ces pratiques dans leurs modes d'organisation comme dans leurs valeurs se sont construites en tension avec les logiques des politiques publiques, en s'écartant parfois de la légalité et en s'affrontant aux normes du droit du travail. Le bilan international (13) réalisé au milieu des années 1990 par le Centre international de recherche et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC) valide cette hypothèse sur la tension, parfois conflictuelle en particulier autour du droit du travail, entre le système politico-administratif et les praticiens d'insertion (14).

D'autre part, beaucoup de ces acteurs, réfractaires avant les années 1980 aux idées d'économie et d'entreprise qui renvoyaient à l'exploitation de classes, se sont emparés des valeurs entrepreneuriales dominantes pour les détourner en faveur d'une action socio-économique au service des laissés pour compte. Il s'est ainsi opéré ce que dans d'autres domaines on a pu appeler le passage «du militant à l'entrepreneur »(15). L'innovation résidait dans le passage d'un registre, le social, à un autre, l'entrepreneurial, en déplaçant les objectifs de ce dernier à partir des valeurs du premier registre. Il s'agissait de passer d'un système social assistantiel à un système socio-économique développant son autonomie sur une base d'économie sociale qui favorisait des processus d'autodétermination des personnes dans des dynamiques collectives d'intégration sociale.

Mais, comme beaucoup d'expériences antérieures de l'économie sociale, cette tension avec les politiques publiques s'est trouvée progressivement régulée par un encadrement réglementaire des puissances étatiques (16) et une remise en cause de leur autonomie par des contractualisations financières et gestionnaires. De projets de socialisation dans des structures autonomes, les expériences ont été rabattues, selon des modalités diverses, sur des projets

d'intégration fonctionnelle des individus où priment des processus d'individualisation visant leur «employabilité »

La notion qui devient dominante - on la considère comme «idéologique »- de «parcours individualisé d'insertion » sert à masquer, sous la représentation d'un itinéraire vers l'emploi, des parcours chaotiques au sein du champ de l'économie sociale. L'effet positif pour les personnes très marginalisées est de leur redonner une place provisoire dans un jeu de chaises musicales. En faisant tourner les «exclus » sur des emplois d'insertion, on leur permet de ne pas être happés dans la spirale dépressive de la désaffiliation économique, sociale, culturelle et symbolique («on a une place dans la société »). Mais ces parcours relèvent aussi d'une représentation individualiste et libérale de la société, qui occulte progressivement la dimension collective des actions et les valeurs d'interaction. Le parcours d'insertion est un parcours conçu prioritairement comme individuel et comme adaptation progressive à des rôles sociaux fonctionnels définis par les logiques de systèmes (l'économie et le politico-administratif).

Beaucoup de ces pratiques légitiment ainsi les orientations culturelles des entreprises marchandes. L'insertion repose le plus souvent sur les présupposés de l'adaptation des individus aux rôles sociaux traditionnels dans l'entreprise, alors même que les syndicats remettent en cause et contestent cette adéquation entre conduites personnelles et rôles sociaux, souvent dominés (17). Dans cette perspective adaptative, toute une réflexion doit être développée sur le fonctionnement concret et quotidien de ces dispositifs d'insertion : occultation

généralisée des problèmes de pouvoir et des rapports sociaux dans ces entreprises d'économie sociale, gestion des ressources humaines parfois paternaliste et souvent en retard par rapport à certains compromis sociaux dans les entreprises, absence quasi-générale des institutions de représentation du personnel, etc. (18).

Ces pratiques d'économie sociale confortent ainsi à leur corps défendant un modèle qu'elles sont censées mettre en cause : visant initialement l'activité de l'homme dans l'économie comme une activité émancipatrice de sujet-acteur, elles tendent dans les contraintes qu'elles subissent à produire des agents fonctionnels agissant suivant des finalités sur lesquelles ils ne peuvent guère peser ; l'économie sociale est en passe de devenir un outil des économies publiques et marchandes et participe de la reproduction des rapports sociaux et des orientations culturelles maîtrisées par les acteurs dominants.

une champ éclaté de pratiques

D'un point de vue institutionnel, dans toute l'Europe, les pratiques qui tentent de combattre les phénomènes de désaffiliation des individus sont totalement éclatées dans l'espace et le temps : elles se spécialisent sur des thématiques particulières (travail, formation, logement, santé, mobilisation sociale, culture, sports, etc.) ou sur des espaces spécifiques, selon des logiques de plus en plus professionnelles qui finissent par dépendre largement des finalités des puissances publiques.

Observé globalement, ce champ éclaté de pratiques constitue cependant pour les pouvoirs publics un instrument d'une redoutable force technico-rationnelle. Si l'on analyse non pas les

pratiques une par une, isolément, mais dans leur complémentarité fonctionnelle, il apparaît qu'elles forment - des pratiques les plus pointues en terme d'insertion par l'activité économique aux pratiques humanitaires d'urgence - un large ensemble fonctionnel prenant en charge la diversité des situations de vulnérabilité et de désaffiliation des individus.

L'éclatement de ces pratiques renvoie d'autre part à un émiettement institutionnel des forces de l'économie sociale constituées en fédérations, regroupements, réseaux différents qui ne parviennent pas à peser collectivement sur les décisions politico-administratives. Si en Italie, les réseaux des coopératives sociales paraissent indéniablement constituer un mouvement institutionnel fort, il n'en demeure pas moins qu'elles ne parviennent que difficilement à infléchir les finalités étatiques et à sortir du carcan des politiques d'aides sociales pour entrer dans des politiques actives d'emploi (19).

En ce sens, on peut dire que ces projets éclatés et souvent inscrits dans des concurrences nationales ou locales sont dans une phase défensive, et ne peuvent remettre en cause les orientations globales des politiques publiques et de l'économie de marché qui continuent d'alimenter les phénomènes d'exclusion. Ce critère des orientations qui, dans la problématique tourrainienne des mouvements sociaux (20) correspond à celui de «totalité» renvoie chez les praticiens de l'économie sociale à des contradictions entre des projets tout à la fois fondés sur une philosophie libérale de l'autodétermination contractuelle des individus, et des philosophies plus «solidaristes» d'entraide, de coopération, d'association selon lesquelles les individus s'autoréalisent dans des situations d'interaction et de solidarité.

C'est pourquoi, si les mouvements sociaux «mettent en cause la domination du système d'action historique» (21), luttent contre un adversaire déclaré pour le contrôle culturel du changement, les mouvances de l'économie sociale dans le champ de l'insertion apparaissent plus comme des conduites collectives résultant de tensions institutionnelles avec la puissance publique et l'économie marchande. Ces conduites collectives qui ne remettent pas forcément en cause les logiques globales qui produisent désaffiliation et précarisation demeurent ainsi des mouvements d'influence des décisions institutionnelles dont les interventions publiques s'insèrent dans des limites données de transformation de la société (22). Deuxième caractéristique de ces conduites collectives, la lutte dans le système d'influence pour «améliorer [leur] position relative» est confirmée par l'observation empirique : les mouvements d'acteurs de la lutte contre les exclusions sont scindés en de multiples regroupements et réseaux qui entrent en concurrence dans le vaste système d'influence que sont le système politico-administratif et certaines entreprises soucieuses de leur image.

Institutionnellement, les discours politiques des «mouvements» qui portent ces pratiques de lutte contre l'exclusion les donnent comme des formes de «lutte contre l'exclusion». Cependant, un regard global qui ne remet pas en cause l'authenticité de ces discours conduit à se demander si dans les faits, ces pratiques ne participent pas des processus qui renforcent les inégalités socio-économiques et le développement d'un marché externe de l'emploi précaire.

L'analyse de l'exclusion ne demande-t-elle pas à être déconstruite ou en tout cas complétée par une analyse des rapports sociaux de domination dont participent les pratiques de lutte contre l'exclusion ? Cette perspective paraît moins réductrice que celle de «lutte contre l'exclusion» qui peut légitimer des actions caritatives, philanthropiques renouvelées, mais ne mettant pas en cause les mécanismes systémiques de pouvoir.

A cet égard, le surgissement d'une nouvelle économie sociale, parfois appelée économie solidaire (23), se fonde sur un déplacement qui tente de repartir de l'intégration sociale des sujets, de la reconstruction de leurs mondes vécus pour y soumettre la production d'activités et d'emplois et donc l'intégration fonctionnelle. Ce renversement par rapport aux logiques fonctionnelles de l'argent et du pouvoir des systèmes suppose une conflictualité centrale autour de l'appropriation des biens (24) qui, de manière complémentaire, structurent les mondes vécus : la production de culture et de sens, la production de solidarités autonomes et la production de subjectivités émancipées et s'autoréalisant (25). Dans nos sociétés aux économies en transformation et désencastrées des territoires et mondes vécus (mondialisation, tertiariation, immatérialité des biens), c'est cette conflictualité entre des types d'économie (privée marchande, publique entrepreneuriale ou de redistribution, sociale) et leurs diverses hybridations (26) qui peut permettre de nouvelles tensions entre intégration fonctionnelle et intégration sociale des sujets, entre la rationalité technico-instrumentale et la rationalité émancipatoire (27).

Dans cette perspective, le croisement entre le renouveau d'économies territorialisées soucieuses des relations sociales et de nouvelles formes d'économie sociale constitue peut-être un chemin d'avenir.

1. Pour une illustration, on peut se reporter aux modèles dégagés par le programme Johns Hopkins cf. E. Archambault, «Le secteur sans but lucratif dans le monde » La revue du MAUSS, n° 11, 1er semestre 1998, p 94.
2. P. Rosanvallon, La nouvelle question sociale, Paris, Seuil, 1995 et R. Castel, Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Paris, Fayard, 1995.
3. Cf. B. Gazier, «L'économie sociale dans l'économie mixte aujourd'hui » Revue des études coopératives mutualistes et associatives, n° 44-45, 4e trimestre 1992-1er trimestre 1993.
4. Cf. C. Vienney, Socio-économie des organisations coopératives, 2 tomes, Paris, CIEM, 1980 et 1982, ou L'économie sociale, Paris, La Découverte, 1994.
5. B. Gui, «Fondement économique du tiers secteur » Revue des études coopératives mutualistes et associatives, n° 44-45, 4e trimestre 1992-1er trimestre 1993.
6. J.L. Laville, «L'économie sociale revisitée à la lumière de l'insertion » in J. Defourny, L. Favreau, J.L. Laville (Dir.), Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.
7. Cf. H. Desroche, Le projet coopératif, Paris, Editions ouvrières, 1976.
8. Par exemple H. Hansmann, «The Role of Nonprofit Enterprise » Yale Law Journal, vol. 89, 1980.
9. Cf. B. Gazier, in «Quelques réflexions sur l'analyse économique du don, de l'échange et de l'exclusion » Critique, L'échange de la civilité à la violence, n° 596-597, janvier-février 1997.
10. B. Gibaud, De la mutualité à la Sécurité sociale, conflits et convergences, Paris, Editions ouvrières, 1986.
11. M. Radelet, Mutualisme et syndicalisme. Ruptures et convergences de l'ancien régime à nos jours, Paris, PUF, 1991, p. 32.
12. H. Sewell, Gens de métier et révolution, Paris, Aubier, 1983.
13. voir J. Defourny et alii (dir), op. cit.
14. Lire B. Eme, «Insertion et économie solidaire » in B. Eme, J. -L. Laville (dir.), Cohésion sociale et emploi, Paris, Desc lée de Brouwer, 1994.

15. H. Mendras, M. Forse, *Le changement social. Tendances et paradigmes*, Paris, Armand Colin, 1983, p. 199.
16. Certains pays d'Europe sont à cet égard «en retard »(l'Espagne par exemple) mais suivent la tendance des autres politiques nationales.
17. Cf. A. Meuret, «Le mérite change-t-il la logique des classifications ? » *Economie et Humanisme*, n° 346, nov. 1998.
18. Lire dans ce dossier la réflexion d'A. Messina.
19. C. Borzaga, *L'impressionnant développement des coopératives sociales*, in J. De Fourny et alii (dir.), 1998 op. cit p. 124.
20. A. Touraine, *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992.
21. (A. Touraine, *Production de la société*, Paris, Librairie générale française 1993 (1re éd. 1973), p. 316.
22. Voir en ce sens, sur le terrain du développement social urbain, les contributions de J.L. Boucher, «Développement intégré : conjuguer l'activité économique et la mobilisation sociale »et de G. Rivet, «Ambitions et limites des dispositifs locaux de soutien à l'initiative » *Economie et Humanisme*, n° 346, nov. 1998.
23. Voir cohésion sociale et emploi, op. cit.
24. On suit ici la problématique d'Alain Touraine (1992).
25. Les fondements de cette perspective théorique sont chez Jürgen Habermas (*Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, 1987), que nous infléchissons dans un texte à paraître.
26. On reprend en la déplaçant autour d'une tension conflictuelle l'approche de l'économie sociale dans ses tensions et ses interrelations avec les autres économies (Gazier, 1992). Les types d'économie ne sont jamais purs selon nos hypothèses socio-économiques ; ils se combinent pour donner des formes variées, construites socialement par les acteurs.